



Sainte-Anne-
des-Plaines

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 860

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, que le Conseil municipal étudiera, lors de sa séance du **mardi 25 novembre 2025, à 19 h 30**, une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement N° 858, pour les fins suivantes :

1- DEMANDE 2025-00058

Immeuble : 17, de Bretagne

Zone : H2005

Nature : La demande de dérogation mineure vise demande de dérogation mineure vise à réduire la superficie de lot requise pour l'installation d'un puits au 17, rue de la Bretagne (lot 2 084 558) à 2894,9 m² au lieu du 3000 m² minimum prescrit à l'article 40 du Règlement de lotissement 858, représentant une dérogation de 105,1 m² (3,5%).

Effet : Une décision favorable du Conseil aurait pour effet de réduire la superficie requise pour l'installation d'un puits à 2894,9 m² alors que la superficie de 3000 m² est requise

Le Comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande le jeudi 6 novembre 2025 et remettra ses recommandations au Conseil municipal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au Conseil lors de la séance à laquelle cette demande de dérogation mineure sera étudiée, soit le **mardi 25 novembre 2025**.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 7 novembre 2025.

Geneviève Lasure, LL.B., D.D.N., OMA
Greffière et directrice du Service du greffe